

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 596

présenté par

Mme Calvez, M. Le Bohec et Mme Couillard

ARTICLE 17

I. – À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« d'exécution »

les mots :

« sur l'exécution »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa 6 par les mots :

« , qui inclut des données précises. Ce rapport est transmis au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le HCERES, en tant qu'autorité administrative indépendante et chargée d'évaluer la mise en oeuvre des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les établissements, soit informé des bilans annuels en termes d'égalité entre les femmes et les hommes effectués par les établissements. Cette remise permet donc à l'HCERES de suivre avec attention les évolutions de divers indicateurs, qui tendront à être communs.